

**UN LONG COMBAT CFDT ENFIN ENTENDU...
MAIS ENCORE COMPLÈTEMENT GAGNÉ**

UN ENGAGEMENT ENCORE TROP FRAGILE

La DNRFP siège désormais au Conseil ultra-marin, un signal positif que la CFDT Douane salue. C'est la reconnaissance tardive mais nécessaire du fait que les territoires ultra-marins ont des besoins spécifiques, complexes et incomparables à ceux de l'Hexagone.

Mais cette avancée institutionnelle ne doit pas masquer la réalité : la formation des agents ultra-marins reste largement sous-dotée, dépendante du dévouement des équipes en local, plutôt que de moyens nationaux pérennes.

Aujourd'hui encore, ce sont les Directions Régionales qui supportent les coûts de formation ultramarine.

La CFDT exige depuis longtemps un budget national dédié, et la DG admet enfin le problème en s'engageant sur un cofinancement, destiné à alléger les charges des directions locales.

C'est un début, pas une solution durable.

Autre injustice, les formateurs envoyés en mission outre-mer peuvent subir une perte de rémunération.

La CFDT demande la prise en compte systématique et intégrale de tous les frais liés à ces déplacements. Les formateurs ne doivent pas payer, de leur poche, le prix du service public.

DES RESSOURCES INSUFFISANTES POUR DES BESOINS TOUJOURS PLUS FORTS

DES RENFORTS HUMAINS INDISPENSABLES

La situation en effectifs est alarmante :

- Les services de Formation Professionnelle de Guyane et de La Réunion sont en sous-effectif grave, alors même que les volumes de formation ne cessent d'augmenter
- **Les écoles manquent de formateurs permanents**, alors même que les besoins explosent et que les outre-mer méritent des modules spécifiques : changements réglementaires, complexité douanière accrue, nouveaux outils numériques, turnover des effectifs...

Sans un renfort massif, c'est l'ensemble du dispositif qui menace de s'essouffler.

FORMATION DES
ULTRA-MARINS,
DÉCEMBRE 2025



DES CONDITIONS DE FORMATION INADAPTÉES, PARFOIS INDIGNES

Les exemples parlent d'eux-mêmes :

- **Cinq ans sans formation TPCI à Saint-Pierre-et-Miquelon** : une situation intenable, indéfendable et dangereuse opérationnellement.
- Des sessions organisées en **visioconférence à 3 heures du matin pour les agents ultra-marins**, afin de coller aux horaires de la métropole : **une aberration**.

La CFDT exige le paiement des agents en heures de nuit lorsqu'ils subissent ces contraintes imposées.

- Les fiscalités spécifiques exigent un travail considérable pour élaborer des modules adaptés. Les agents se retrouvent avec **des outils hexagonaux inadéquats, faute de contenus pédagogiques propres à leurs territoires**.

Former en outre-mer, ce n'est pas transposer. C'est adapter, contextualiser, co-construire.

NOS REVENDICATIONS POUR UNE FORMATION RÉELLEMENT ÉQUITABLE

- Un **financement national fléché**, garantissant la pérennité des actions de formation ultramarine, sans dépendre des budgets locaux.
- Un **renfort massif de formateurs permanents et de rédacteurs**, dans les écoles comme dans les services FP ultra-marins.
- Des **horaires réellement adaptés aux contraintes des territoires**, sans pénaliser les agents par des amplitudes nocturnes.
- Des **outils matériels et numériques solides**, permettant le travail à distance et la montée en compétence des agents isolés.

Les collègues ultra-marins ne demandent pas des privilèges.

Ils demandent l'égalité, c'est-à-dire des moyens adaptés à leurs réalités : éloignement, horaires décalés, fiscalités spécifiques, effectifs restreints, contraintes logistiques fortes.

LA CFDT CONTINUERA DE PORTER CE COMBAT JUSQU'À OBTENIR UN DISPOSITIF STRUCTURÉ, STABLE ET ÉQUITABLE, À LA HAUTEUR DES ENJEUX ET DU PROFESSIONNALISME DES AGENTS ULTRA-MARINS ET DES FORMATEURS LOCAUX QUI ASSURENT AVEC PROFESSIONNALISME LA FORMATION DES AGENTS ULTRA-MARINS !

